

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 06 Juillet

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

L'an deux mille vingt-trois, le **jeudi 06 juillet à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 03 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 03 juillet 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, Mme Lagardette Marie-Gabrielle,

Membres excusés :

M Rolland Allain donne pouvoir à Didier Guyot

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Luc Chavassieux

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Chantal Besson

M Langlet Pascal donne pouvoir à Anik Blanc

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Aline Duroch

Secrétaire de séance : Jean Jacques Charvolin

D2023_038 – Voyage CME

Le mardi 12 septembre 2023, le CME (Conseil Municipal d'Enfants) fait une visite de l'Elysée (Paris)

Dans la mesure du possible, les frais engagés pour cette journée seront réglés par mandat administratif. Cependant mais il conviendra de rembourser un certain nombre de frais annexes.

Sur présentation des factures et avec un certificat administratifs joint au mandat il sera remboursé à Monsieur Luc Chavassieux les frais suivants :

- ✓ Fais de transport
- ✓ Frais de visite

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que les sommes seront remboursées sur facture à Monsieur Luc Chavassieux et imputées au budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes se référant à cette délibération.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

